

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} octobre 2019

Le 1^{er} octobre deux mil dix-neuf, les membres du conseil municipal de la commune de Sauzé-Vaussais se sont réunis à **19 heures 30**, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 septembre 2019

Etaient présents : Mmes, Mrs, EPRINCHARD Michel, BOUCHEREAU Isabelle, BERNARD Andrée, PROU Marie-Hélène, LAMOTHE Catherine, CLISSON Philippe, HÉRISSÉ Mathieu, ARDOUIN Hervé

Etaient excusés :

RIVAUD Marie Joseph pouvoir à Eprincharde Michel
SALLES Anna-Maria pouvoir à BOUCHEREAU Isabelle
BERNET Jean Luc pouvoir à HÉRISSÉ Mathieu
RINALDI Sabrina Pouvoir à BERNARD Andrée

Etaient absents :

BAILLY Lise
PORCHERON Patrice

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 8 **Nombre de votants :** 12

Secrétaire de séance : Mme BOUCHEREAU Isabelle

Approbation par les membres du Conseil Municipal présents et représentés du Compte rendu de la séance du 2 septembre 2019 à l'unanimité.

Ajout de points supplémentaires :

- Convention d'entretien des espaces verts communautaires
- Suppression de la compétence assainissement du syndicat 4B.

1- Proposition d'avenant pour prolongation contrat assurance

Le contrat de protection juridique et assurances statutaires arrive à échéance en fin d'année 2019. Compte tenu des élections en 2020, le conseil valide la proposition de M. le maire, à savoir une reconduction d'un an, plutôt que la mise en œuvre d'un appel d'offres pour 3 ans.

2- Délibération pour l'adhésion à la Mutuelle Nationale Territoriale (M.N.T)

Le Comité technique paritaire a donné un avis favorable à notre choix de complémentaire prévoyance pour nos agents à savoir la M.N.T. Le Conseil délibère donc de nouveau pour adhérer à cet organisme.

3- Délibération pour modification des statuts de la communauté Mellois en Poitou

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la modification des statuts de la Communauté à savoir la prise de compétences dans les domaines suivants :

- Transport des élèves vers la piscine
- Organisation des transports scolaires
- SYMBO : syndicat mixte ouvert d'études et de travail de gestion et aménagement des eaux.
- Borne de recharge électriques
- Signalétique des chemins de randonnées.

Donne un avis favorable à la modification des statuts communautaires.

4- Règlement d'utilisation de la nouvelle aire de camping-car

Le conseil municipal après en avoir délibéré valide la proposition de règlement intérieur proposé par Hervé Ardouin :

- Durée de l'accueil : 48 heures maximum
- Gratuité
- Interdiction pour les utilisateurs de faire des feux et des barbecues.

Ce règlement sera affiché sur place. La borne sera déplacée et mise en service fin octobre.

5- Mise en place de la commission de choix – Travaux Place des Halles

L'appel d'offres pour la rénovation de la place des Halles a été lancé le 23 septembre dernier. L'ouverture des plis est prévue le 14 octobre à 13 h 30. Après analyse par le bureau d'études, le choix des entreprises sera réalisé par la commission le 18 octobre à 17 heures. Le début du chantier est prévu début novembre.

6- Désignation d'un membre délégué chargé des affaires scolaires

Le Conseil municipal désigne Mme Marie Hélène Prou au poste de membre délégué en charge des affaires scolaires (Primaire, collège et enfance jeunesse) en remplacement d'Eric Liaud démissionnaire.

Elle est également nommée comme membre au Conseil d'administration du Collège Anne Frank.

Elle percevra à ce titre une indemnité de fonction de 232,24 € brut mensuel avec effet au 1^{er} octobre 2019.

7- Offre de téléphonie mobile

M. le Maire rappelle au Conseil que la commune est actuellement cliente de Bouygues pour 19 lignes mobiles (dont 4 ne sont plus utilisées).

Le Crédit Mutuel fait une offre de contrat groupé mais toujours avec l'opérateur Bouygues. Le coût actuel est de 468,82 € TTC par mois auquel s'ajoute des communications hors forfait variant de 30 à 50 € par mois. La proposition du Crédit Mutuel est de 291,44 € TTC par mois en illimité.

L'économie réalisée serait donc de 2 128,56 € par an.

Le Conseil valide cette proposition. Résultat du vote : 2 Abstentions et 10 Pour.

8- Bilan des chaufferies et fixation des tarifs

1/ Le 1^{er} réseau de chaleur comprend les écoles, le foyer résidence, la poste et logements :

Les dépenses réalisées pour la saison 2017-2018 étaient de 71 533 €

Les dépenses réalisées pour la saison 2018-2019 sont de 69 971 €

Le nombre de kilowatts vendus est de 868 713.

Le coût du kilowatt est donc fixé à 0.081 € contre 0.0774 € l'an passé.

Le montant de la facture annuelle du foyer logement est donc établi à 35 591 €, et celui de la communauté de communes pour les écoles à 28 542 €.

2/ concernant le chauffage du manoir ainsi que des réseaux de chaleur espace SALCIDO et Mairie, le conseil décide d'augmenter les provisions pour réparation de 1 500 € à 3 000 €, d'augmenter le temps agent et de ramener l'amortissement de la chaudière à 10 ans.

Le coût au kilowatt est fixé à 0.093 €.

9-Points supplémentaires

A- Convention d'entretien des espaces verts communautaires

La communauté nous propose une convention d'entretien pour plusieurs sites communautaires :

- Piscine : parking, talus et espace couverture solaire
- Halte-garderie
- Pôle patrimoine
- Centre médico-social.

La municipalité donne un accord de principe mais attend d'avoir plus d'informations sur les modalités financières de cette future convention.

B –Suppression de la compétence Assainissement du syndicat d'eau 4B

La communauté de communes ayant décidé de prendre la compétence pleine et entière de l'assainissement collectif et non collectif sur son territoire, le syndicat 4B qui exerce cette compétence à la carte a décidé de ne plus l'exercer sur le territoire communautaire.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette décision.

10- Questions diverses

A –Avancement du dossier sécurité devant le collègue

Le département a décidé de verser une subvention d'un montant fixe de 21 105 €. L'état nous accorde une DETR de 40 % du montant des travaux. La municipalité devra autofinancer le reste des travaux soit une somme estimée à environ 20 k€.

Le dossier d'appel d'offres préparé par ID 79 devrait être lancé le 3 octobre. L'ouverture des plis serait prévue le 24 octobre avec le choix des entreprises retenues le 28 octobre. Le début des travaux est prévu fin novembre.

B – Bilan du village vacances

Une enquête de satisfaction a été réalisée par Virginie et Guillaume. Les clients sont globalement satisfaits.

Bilan financier 2018 : chiffre d'affaires réalisé : 65 148 €

Bilan provisoire 2019 : chiffre d'affaires réalisé : 58 000 € (3 trimestres)

C– travaux Espace Salcido

Mme Terrassier autorise la municipalité à enduire le mur qui sépare son habitation de l'Espace Salcido, en vue de le mettre à disposition d'artistes graphes.

Agenda :

Cérémonie de la Résistance prévue le dimanche 20 octobre à 10 heures.

Réunion d'information du regroupement de gendarmerie le 4 novembre à 18 h 30.

Prochaine réunion des adjoints : le 5 novembre 2019 à 19h30

Cérémonie de commémoration de l'armistice le 11 novembre 2019 à 11 heures.

Prochain conseil municipal : le 12 novembre 2019 à 19h30

La séance est levée à 22 heures40.